

COVID-19 : Le Parlement européen prépare une résolution sur le prochain cadre financier pluriannuel

Une proposition de résolution sera soumise au vote lors de la prochaine session plénière du Parlement européen, du 13 au 15 mai. Cette proposition demande à la Commission de présenter, d'ici mi-juin, un plan d'urgence sur le prochain cadre financier pluriannuel.

Pour en savoir plus :

Mesures budgétaires :

Les députés de la commission des Budgets (BUDG) du Parlement européen se sont réunis le lundi 4 mai et ont adopté un rapport d'initiative demandant à la Commission européenne de présenter un plan d'urgence sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027 d'ici le 15 juin 2020. La proposition de résolution alerte sur le risque de ne pas parvenir à un accord sur le CFP à temps, alors que celui-ci doit normalement entrer en vigueur au 1er janvier 2021. Dans le cas contraire, les bénéficiaires de programmes européens expirant à la fin de l'année 2020 ne seraient pas assurés de la continuité, ou non, des financements européens. Les députés de la commission des budgets demandent donc à la Commission de donner aux bénéficiaires un filet de sécurité en garantissant la continuité des financements.

La proposition de résolution demande aussi à la Commission de recentrer le budget sur la lutte contre l'épidémie et ses conséquences économiques et sociales. Elle doit être approuvée en session plénière, qui aura lieu du 13 au 15 mai.

Politique économique :

Le 6 mai, la Commission européenne a publié ses prévisions économiques pour le printemps 2020, qui annoncent une récession « profonde et inégale ».

Gestion des déplacements :

- La Commission européenne publiera mi-mai des lignes directrices concernant la reprise des transports, qui devraient être classées par mode de transport. Une communication sur le secteur du tourisme sera présentée le même jour.
- Des propositions concernant des mesures d'aides ont aussi été publiées pour les secteurs aérien, maritime et ferroviaire. Pour le secteur routier, la Commission a approuvé des demandes de plusieurs Etats membres de déroger aux règles européennes concernant les temps de conduite et de repos des chauffeurs routiers.

Entreprises :

La Commission européenne a publié une proposition de règlement afin d'étendre le délai de convocation des assemblées générales des sociétés européennes et sociétés coopératives européennes. Ces entreprises, dont la statut est régi par les règles européennes, ne bénéficient pas des mesures nationales de flexibilité accordées aux entreprises. Le règlement leur permettrait de

convoquer leurs assemblées générales jusqu'à un an après la clôture de l'exercice, au lieu de six mois.

Santé :

La Commission européenne a augmenté le budget du programme « Accelerator » du Conseil européen de l'innovation de 150 millions d'euros. Ces fonds permettront de financer des start-up et PME qui cherchent des solutions innovantes contre le COVID-19.

- La visioconférence mondiale des donateurs, co-organisée par la Commission européenne, a permis de mobiliser 7,4 milliards d'euros de dons promis, qui seront consacrés à la recherche d'un vaccin. Ces dons proviennent d'acteurs à la fois publics et privés.

Aides d'Etat :

La commissaire en charge de la politique de concurrence, Margrethe Vestager, s'est exprimée devant les députés de la commission du Marché intérieur (IMCO) du Parlement européen. Elle a évoqué la possibilité d'autoriser les Etats à aider les entreprises par la recapitalisation. Elle a aussi soutenu la conditionnalité verte des aides mises en place par certains Etats, mais a déclaré que des conditions environnementales ne pourraient pas être imposées directement au niveau européen.

Politique extérieure :

La Commission a dévoilé une communication prévoyant un soutien approfondi à destination des Balkans occidentaux. Cette communication annonce aussi un plan d'investissement dans cette région après la crise.

Prochaines étapes :

- Les députés européens doivent approuver en plénière la proposition de résolution adoptée par la Commission des budgets ;
- Les nouvelles propositions de la Commission européenne, attendues pour la mi-mai, devront être approuvées par le Parlement et par le Conseil.

Source : Cabinet EURALIA - <http://www.euralia.eu/>